



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 24.06.2008 L'an deux mille huit et le trente juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mrs CRESPO, MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr RASKOPF, Mme BORIE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIE, DELBES, Mmes ESPIE, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents: Mme SABY, Melle PORTAL, Mme RAHOU : excusées.

N° 08/125

Secrétaire : Mme COMBES.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur Marty*

**COURSE CYCLISTE –
LE TOUR DE
L'AVENIR**

Le 12 septembre 2008 le Tour de l'Avenir prendre le départ de Saint-Juéry pour l'étape Saint-Juéry-Revel.

L'Association Amaury Sport Organisation (A.S.O.) est l'association organisatrice de cette manifestation et développe des relations privilégiées de partenariat avec les collectivités locales d'accueil du Tour de l'Avenir, auxquelles elle apporte outre son expérience et son savoir-faire technique, des possibilités de promotion et de communication.

Une telle manifestation constitue pour la collectivité un évènement exceptionnel auquel une grande partie de la population se montre sensible et qui présente un intérêt certain pour l'image de la commune.

Adopté à l'unanimité

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la candidature de la commune de Saint-Juéry pour accueillir le Tour de l'Avenir le 12 septembre 2008,

FIXE à 7 774 € T.T.C. maximum le montant de la participation à l'organisation de la manifestation,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, la convention à intervenir avec la société Amaury Sport Organisation, 2 rue Rouget de Lisle à Issy les Moulineaux (Hauts de Seine)

SOLLICITE l'aide financière du Département et de la Région Midi-Pyrénées afin d'atténuer la charge financière induite par la préparation et le déroulement de cette compétition.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,